

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-41-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Henri LENOIR, de l'association Bagnoles Moteurs Classiques, 9 Parc de l'An X 61140 BAGNOLES DE L'ORNE, pour le stationnement d'une vingtaine de véhicules dans le cadre d'un rallye touristique à la découverte du Cotentin le samedi 21 mai 2022 de 11h30 à 15h,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur 20 places de parking devant le restaurant Le Comptoir de la Presqu'île Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR du vendredi 20 mai 2022 17h jusqu'au samedi 21 mai 2022 15h30 afin de permettre le stationnement d'une vingtaine de véhicules.

**Article 2 :** Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 17 mai 2022

Le Maire



Michel MAUGER